



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 4
Réunion du 27 /11/2023
(Visio)

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : Mme COMANDÉ - MM. TCHENQUELA - GUERFI (CD) – MEUNIER (CDA) –
KNOEPFLI – MALLEM – ADREF - KIANPOUR

Excusés : MM. BONNEFOUS - COUTARD

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

Par ailleurs il est rappelé que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attiré à sa mission de RPS

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



➤ **La CDPME rappelle à l'ensemble des clubs que les demandes de matchs sensibles doivent être argumentées et expliquées.**

- M. HAMDANI fait un point sur les matchs sensibles qui ont été organisés. L'ensemble de ces matchs s'est bien déroulé, aucun incident à déplorer.
- Point sur le match à huis clos organisé par la CDPME. Celui-ci s'est bien déroulé et les règles ont été respectées.
- Courrier d'un club mécontent des conditions d'organisation d'un match : La CDPME via le Comité Directeur a fait un retour au club pour lui expliquer les raisons qui ont poussé la CDPME à organiser la rencontre à huis clos.
- La CDPME décide que les prochains matchs concernant ces clubs ne se dérouleront plus à huis clos sauf sur recommandation des commissions de discipline jeunes et seniors.
- MM. GUERFI et HAMDANI font un retour à la commission sur le match auquel ils ont assisté à la suite de la sollicitation d'un président de club.
Le match s'est bien déroulé et les personnes posant des problèmes dans les tribunes ne sont pas venues.
La CDPME invite le président du club à les resolliciter si les problèmes persistent.
- M. HAMDANI fait part d'une problématique qu'il a constaté en ce début de saison à la suite de de visites dans plusieurs clubs sur les catégories jeunes.
Le comportement de beaucoup de parents et d'accompagnateurs n'est pas acceptable autour des terrains. Ils ont souvent un comportement agressif envers le corps arbitral ou les équipes adverses.
 - M. GUERFI et M. MEUNIER proposent que la CDPME puisse échanger avec le « collège des présidents de club » sur cette problématique et décider de quelles actions à mettre en place.
 - M. HAMDANI propose que nous fassions ce qui a été fait par le passé par la CDPME à savoir de réunir en visio les présidents et éducateurs.
 - M. GUERFI explique que la situation n'était pas la même lorsque cette rencontre a lieu dans le passé, il s'agissait d'une recrudescence de fait disciplinaires impliquant les bancs de touches.
 - Les membres de la CDPME proposent de passer d'abord par le « collège des présidents de club » et de réaliser un plan d'action par la suite.
- Point sur les inscriptions à la formation RPS du lundi 11 décembre : seulement 6 réponses positives pour le moment. Le secrétariat se charge de relancer les clubs.
- M. TCHENQUELA nous informe qu'il n'a pas encore finalisé le support de formation à présenter dans les clubs concernant le travail sur le RPS et délégué.
- M. ADREF nous informe d'un match potentiellement sensible sur la catégorie U16 D4 suite aux incidents qu'il y a eu la saison dernière sur un autre match.



M. HAMDANI se chargera d'appeler les deux présidents pour les informer afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour accueillir sereinement les joueurs.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE SENIORS

- Dossier transmis de la commission de Discipline sur la problématique d'un match séniors D3 avec les spectateurs.
La CDPME fera le nécessaire pour le match retour et recevra les deux clubs.
- Dossier transmis de la commission de Discipline sur la problématique d'un match séniors D5 après lecture des attendus, la CDPME fera les préconisations d'usages aux deux clubs afin que les problématiques entre joueurs au match aller ne se reproduisent pas.

Prochaine réunion de la CDPME 11/12/2023 à 18h30 au District 92

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

